

18.12.2023 - 16:30 Uhr

Une occasion manquée pour le système de santé suisse

Bâle, le 15 décembre 2023 - La motion « Entraide » déposée par la conseillère nationale Sarah Wyss (PS Bâle-Ville) en décembre 2021, a été rejetée lors de la session d'hiver 2023 du Conseil national et sera classée en février 2024 après deux ans sans avoir été traitée par le Conseil national. Une fois de plus, l'occasion de procéder à une meilleure assurance qualité et une approche plus centrée sur les patientes et les patients dans le système de santé suisse n'a pas été saisie. Et ce, malgré la durabilité scientifiquement prouvée de l'offre de l'entraide autogérée et de sa demande en forte hausse. Néanmoins, Info-Entraide Suisse continuera de s'engager pour la promotion de l'entraide dans le système de santé suisse, qui doit profiter à toutes et à tous.

Le rejet des motions de 2004, 2016 et 2021 a montré que les questions liées à l'entraide ne trouvent pas d'écho au Parlement, bien que la pression sur le système de santé suisse ne cesse d'augmenter et que la demande d'offres appropriées en matière d'autogestion et d'entraide dans les domaines social, médical et psychosocial sont en hausse. La motion « Entraide » demandait que l'entraide soit ancrée dans la législation suisse, p. ex. dans la loi sur l'assurance maladie (LAMal). Les cosignataires de la motion en attendaient un grand bénéfice non seulement pour le système de santé suisse, mais aussi pour les patientes et les patients et leurs proches. En outre, la motion de la conseillère nationale Sarah Wyss, PS Bâle-Ville, demandait une base juridique pour la promotion de l'entraide, qui permettrait un financement approprié de l'offre en matière d'entraide, comme l'assurance qualité, la formation continue, la coordination ainsi que la planification, la mise en œuvre et l'ancrage de grands projets. Mais pour cela, les moyens financiers nécessaires font défaut.

Une justification fallacieuse

Le revers de l'intervention politique de la conseillère nationale Sarah Wyss survient une fois de plus en raison de l'absence d'un ancrage légal de la promotion de l'offre en matière d'entraide et d'un manque de clarté sur les règles de compétence et de responsabilité entre la Confédération et les cantons. Pourtant, les groupes d'entraide autogérés sont une offre peu coûteuse et à bas seuil qui présente un certain potentiel d'économie et de développement pour le système de santé suisse. En dépit de l'échec de la motion, Info-Entraide Suisse continuera de s'engager en faveur de la promotion de l'entraide en Suisse.

Une demande en hausse

Le nombre de groupes d'entraide autogérés portant sur quelque 300 thèmes de santé (somatiques, psychiatriques et psychosociaux) et de questions sociales est passé d'environ 3000 à plus de 4000 au cours des six dernières années. Les membres des groupes d'entraide autogérés s'aident mutuellement à gérer leur quotidien et à faire face à des traitements médicaux ou psychologiques souvent exigeants. Non seulement la qualité de vie s'en trouve améliorée, mais les personnes concernées peuvent également mieux utiliser l'aide disponible dans le domaine médical et social.

De plus, les groupes d'entraide autogérés offrent des réponses possibles aux défis sociaux et aux questions sociétales complexes d'aujourd'hui, même en dehors du système de santé.

Alléger la charge de travail des services de santé

Une étude réalisée en 2017 par la Haute école de Lucerne et l'Université de Lausanne montre clairement que l'entraide a des effets positifs tant au niveau de l'individu que de la société. L'entraide complète les soins de santé et le secteur social et contribue à la prévention. Elle peut en outre sensibiliser à de nouveaux thèmes sociétaux importants. En outre, une étude bibliographique réalisée à l'automne 2022 par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) montre que la promotion des compétences en matière d'autogestion, et donc de l'entraide, peut conduire à un allègement possible du système social et de santé publique et à de possibles économies de coûts.

Entre deux chaises

En 2024, Info-Entraide Suisse prévoit, outre de nouvelles interventions politiques, d'aborder et d'essayer de clarifier des questions ouvertes dans le cadre de discussions avec les milieux politiques, les autorités et l'économie. Ainsi, la Confédération, par le biais de la fondation Promotion Santé Suisse, encourage depuis un certain temps la « Prévention dans le domaine des soins » (PDS), dont font partie la promotion de l'entraide et le soutien à l'autogestion. Sur la base de cette stratégie et dans le cadre du projet « Compétences en santé grâce à des hôpitaux favorables à l'entraide » soutenu par Promotion Santé Suisse, Info-Entraide Suisse encourage avec succès la collaboration entre les hôpitaux et les groupes d'entraide autogérés de 2021 jusqu'en 2025. Il en va de même pour les soins intégrés, dont on attend des améliorations pour les patientes et les patients ainsi que pour le système de santé suisse. La PDS et les soins intégrés jettent un pont entre les soins médicaux d'une part (financés par la loi sur l'assurance maladie LAMal) et la prévention d'autre part (financée par les cantons et les fondations).

Alternatives envisageables

Mais le fait est que toutes les structures de la Confédération, et apparemment aussi celles des cantons, sont organisés de manière

diamétralement opposée : axées exclusivement soit sur les soins médicaux via la LAMal, soit sur la prévention pure par la promotion de la santé et la prévention primaire/secondaire organisée par les cantons et les ONG. Le résultat est que les mesures de PDS réussies, tout comme les soins intégrés, tombent « entre deux chaises » en ce qui concerne les mécanismes de financement. Info-Entraide Suisse propose en collaboration avec d'autres institutions du secteur de la santé, les cantons et les associations, les caisses-maladie et les fondations d'ancrer les stratégies de financement nécessaires à la prévention tertiaire durablement dans la législation fédérale et cantonale, ceci afin de garantir le bien-être des patientes et des patients et la qualité du système de santé.

Informations complémentaires et liens :

- L'entraide autogérée en Suisse (étude 2017) : www.infoentraidesuisse.ch/shch/fr/was-ist-selbsthilfe/studien-und-literatur.html
- Étude bibliographique de l'OFSP « Mehrwehrt der Selbstmanagement- Förderung » (en allemand) (novembre 2022) : www.selbsthilfesuisse.ch/shch/de/aktuell/news/2022/selbstmanagement.html
- « **Compétences en santé grâce à des hôpitaux favorables à l'entraide** », projet d'Info-Entraide Suisse en collaboration avec Promotion Santé Suisse : <https://www.infoentraidesuisse.ch/shch/fr/aktuell/sh-freundliche-spitaeler.html>

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question :

Lukas Zemp, directeur d'Info-Entraide Suisse, tél. 061 333 86 01 ou

l.zemp@selbsthilfesuisse.ch

Info-Entraide Suisse

Depuis 2000, la Fondation Info-Entraide Suisse agit au niveau national au service de l'entraide autogérée, indépendamment de la thématique, du degré d'atteinte à la santé ou de la forme que peut prendre l'entraide autogérée. Depuis 2001, la fondation a un mandat de prestations de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), qu'elle remplit avec 22 centres d'entraide régionaux et diverses organisations d'entraide pour plus de 4'000 groupes d'entraide autogérés et environ 65'000 à 70'000 membres de groupe sur plus de 300 thèmes dans les domaines de la santé et du social. L'entraide apporte une contribution importante au système social et de santé suisse et à la qualité du système de santé ainsi qu'aux personnes concernées et à leurs proches.

Entraide Suisse | Laufenstrasse 12 | CH-4053 Bâle

Tél. 061 333 86 01 | info@selbsthilfesuisse.ch | www.selbsthilfesuisse.ch

Lukas Zemp | Geschäftsführer/ Directeur

l.zemp@selbsthilfesuisse.ch | www.selbsthilfesuisse.ch - www.infoentraidesuisse.ch - www.autoaiutosvizzera.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100090321/100914566> abgerufen werden.